

CONSEIL COMMUNAL DE ROUGEMONT

Procès-verbal de la séance du 11 octobre 2011

Il est 20h15 lorsque le président ouvre cette séance en adressant la bienvenue aux personnes présentes ainsi qu'à Claire Duperrex représentante pour le Journal du Pays-d'Enhaut.

Président : M. Colin Rayroud

Sont présents : 28 conseillers/ères
La Municipalité

Sont excusés : Mme Alexandra Yersin
M. Grégory Feurer
Mme Annie Schwitzguébel
Mme Michèle Genillard
M. Thierry Genillard
M. François Duperrex

Absent : M. Patrice Yersin

Le quorum (17) étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

L'ordre du jour ci-dessous est accepté à l'unanimité :

1) Procès-verbal de la dernière séance du 30.08.2011
2) Communications du Bureau
3) Communications de la Municipalité
4) Préavis no 18/2011 Arrêté communal d'imposition
5) Préavis no 19/2011 Demande de crédit pour l'acquisition de la parcelle no 395 et du bâtiment ECA no 1162, actuel dépôt du Groupement forestier du Pays-d'Enhaut
6) Préavis no 20/2011 Demande de crédit pour l'amélioration du chemin « les Revers – Le Pont Richard »
7) Préavis no 21/2011 Demande d'autorisation quant à la constitution et l'inscription d'un droit d'emption en faveur de la Commune pour le bâtiment « Motor Columbus »
8) Préavis no 22/2011 Demande de crédit pour divers travaux dans le bâtiment « Beat Buensoz »
9) Divers et propositions individuelles

Après lecture de la bénédiction divine, le président ouvre les débats.

1) Procès-verbal de la dernière séance

M. Colin Karlen souhaite apporter une modification au PV du 30.08.2011 à la page 7, 4^e paragraphe : ajouter dans la parentèse « le bâtiment du collège ».

En tenant compte de cette correction le PV est accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

2) Communications du Bureau

Le président a reçu le rapport annuel de l'hôpital Riviera – Chablais; il est à disposition si un conseiller souhaite en prendre connaissance.

Il est rappelé aux présidents et aux 1^{er} membres des commissions de toujours réserver la salle du conseil pour les réunions de travail afin de s'assurer de sa disponibilité auprès de l'administration communale.

La secrétaire du conseil tiendra la liste des personnes qui établissent les rapports des commissions et la transmettra à la boursière communale fin juin.

3) Communications de la Municipalité

Mme Claire-Lise Blum Buri, syndic

- Le boucllement de la péréquation 2010, laisse un montant de CHF 500'000.- en faveur de la commune.
- Pour la péréquation 2012, il y aura une bascule d'impôts concernant la réforme policière. Cela représente un montant de CHF 158'830 en faveur de notre commune. Le montant exact de la facture de la nouvelle structure policière n'est pas encore connu, mais devrait aboutir en opération blanche.
- La zone 30 a été mise en place en tant qu'essai. Récemment il y a eu un comptage pour savoir si 85% des véhicules respectent la limitation à 30 Km/h. Ce qui est le cas pour le trajet Le Pont de Pierre – l'école – le Village ainsi que pour le tronçon jusqu'au bâtiment de l'administration communale. Il est dorénavant autorisé d'y mettre des radars.
- Pour les secteurs des Allamans et du Borgeaud, un délai d'une année est accordé pour mettre une autre signalisation en place avec une limitation qui sera probablement de 50 Km/h. Aussitôt que la signalisation officielle et homologuée sera placée, la commune aura aussi le droit de poser des radars et amender les contrevenants.
- Mme Lise Gétaz a été engagée en aide à l'administration communale.

Mme Clairmonde Yersin

- En complément à l'intervention de M. Denis Rosat lors du dernier conseil, Mme Yersin rapporte les conclusions des réflexions qui avaient été faites quant aux possibilités de stationnement dans le village. Le stationnement de moyenne et longue durée est prévu sur la place de la gare. Afin d'offrir des possibilités de parking pour les habitants du haut et de l'est du village, il a été décidé d'y consacrer la partie de la cour de l'école entre la grande salle et le local du feu. Ce dossier a été étudié avec M. Dominique Brun du service des routes, approuvé par la Municipalité et mis à l'enquête. C'est donc définitif. Des discussions sont encore en cours pour déplacer le panier de basket dans une autre partie de la cour d'école.
- Le budget 2012 de l'établissement scolaire a été approuvé le 05.10.2011 par le conseil intercommunal d'arrondissement du Pays-d'Enhaut. Ce conseil a rendu attentif le comité directeur que les transports scolaires occupent un gros montant au budget et qu'il faudra maîtriser au mieux ce poste.
- Le parc naturel Gruyère – Pays-d'Enhaut est passé du statut de candidat à celui de parc naturel régional à part entière. L'Office fédéral de l'environnement a reconnu la qualité de la charte, les divers projets proposés et le plan de gestion 2012-2015. Le label « parc » entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2012. A noter la date du 4 février 2012 à 16h00, pour la remise officielle du label à Montobovon accompagnée de festivités.

Mme Sonia Lang

- Les travaux de la route des Fenils sont terminés.
- Les travaux de la route de la Teinturière ont débutés il y a un mois. Le tronçon le plus difficile, soit le goulet d'étranglement (entre la famille Biemann et M. Bach) est terminé. La météo définira l'avancement des travaux avant l'hiver.
- Concernant le passage piétons en face de l'église, le dossier de demande a été déposé au canton. M. Brun du service des routes a donné son accord pour réaliser ce passage piétons. L'autorisation cantonale décidera de la vitesse de l'avancement du projet.

M. Frédéric Blum

- Pas de communications

M. Pierre-Alexandre Yersin

- Pas de communications

M. Rodolphe Turrian

- Le jardin du souvenir au cimetière est terminé. Le règlement de ce dernier fera l'objet d'un préavis pour le prochain conseil.
- Le domaine des Plans Praz a été adjugé à une jeune famille, soit à Nicolas et Marielle Berdoz.

M. André Reichenbach

- Pas de communications

4) Préavis no 18/2011
Arrêté communal d'imposition

Le rapport favorable de la commission est lu par Mme Natacha Schopfer.
La discussion n'étant pas demandée, l'objet est passé au vote.

Approuver l'arrêté communal d'imposition 2012 tel que présenté et de la soumettre à la ratification du Conseil d'Etat, en vue de son entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2012.

Est accepté par 26 OUI et 1 abstention

5) Préavis no 19/2011
Demande de crédit pour l'acquisition de la parcelle no 395 et du bâtiment ECA no 1162 actuel dépôt du Groupement forestier du Pays-d'Enhaut

Le rapport favorable de la commission est lu par M. Florian Ziorjen.

M. Colin Karlen souhaite connaître le montant de la location actuelle demandée au groupement forestier.
La Municipalité ne peut lui donner de réponse.

Le préavis municipal est ensuite passé au vote.

Accorder à la Municipalité un crédit de CHF 178'000.- pour l'acquisition de la parcelle no 395 et du bâtiment ECA no 1162 actuel dépôt du Groupement forestier du Pays-d'Enhaut.

Est accepté à l'unanimité

Accepter le financement tel que présenté

Est accepté à l'unanimité

6) Préavis no 20/2011

Demande de crédit pour l'amélioration du chemin « Les Revers – Le Pont-Richard »

Le rapport favorable de la commission de gestion est lu par Tell Schwitzguébel.

Mme Marie-Claude Urweider demande si ce nouveau chemin sera accessible aux cavaliers ?
M. André Reichenbach dit qu'il sera praticable, mais il ne peut répondre en ce moment quant à l'autorisation d'y passer avec des chevaux.

Mme Marie-Claude Urwieder déplore le manque de chemins pour cavaliers dans la région. Et ne comprend pas pourquoi le chemin de la Ritte (Saanen – les Fontaines) est interdit aux cavaliers car il est suffisamment large pour croiser aisément avec les promeneurs.

Mme Clairmonde Yersin précise que le passage des chevaux fougueux détériore rapidement les chemins, raison pour laquelle ce parcours a été interdit aux cavaliers.

Mme Marie-Claude Urweider regrette que tous les cavaliers soient pénalisés du fait d'un mauvais comportement de certains cavaliers.

M. Tell Schwitzguébel remémore que la commssion des routes et infrastructures était intervenue pour interdire le passage des cavaliers pour éviter des situations périlleuses notamment avec les cyclistes.

Mme Marie-Claude Urweider rétorque : pourquoi pas interdire l'accès aux vélos ?

M. Jean-Paul Yersin estime que le coût CHF 205.- le mètre est cher pour la réfection d'un sentier pédestre. Comment est-ce que le coût d'entretien du chemin peut-il diminuer si lors des 10 dernières années, il n'y a pas eu d'entretien ?

M. André Reichenbach confirme que le prix est justifié par rapport à l'ampleur des travaux. Un gros montant sera effectivement investi au départ en comptant avoir moins de frais par la suite.

M. Jean-Paul Yersin estime que le fauchage des bordures du sentier à la fin septembre n'est pas utile.

M. André Reichenbach répond que le réseau des sentiers pédestre est fauché deux fois par année, à la fin juin et en septembre.

Mme Christine Yersin demande si le banc qui était situé au bas du sentier vers la Sarine sera remplacé ?

M. André Reichenbach confirme que le banc sera remplacé l'an prochain.

M. Colin Karlen souhaite savoir si une variante de parcours a été étudiée via le bas de la décharge des Plans Praz et les ruchers de M. Yersin pour éviter le passage sur la route goudronnée.

M. André Reichenbach informe qu'il avait été décidé en Municipalité que cette option ne se ferait pas.

Mme Clairmonde Yersin précise que le terrain au fond de la décharge s'affaîssera encore durant quelques années et il est passablement pentu.

M. Colin Rayroud rapporte qu'au pré-conseil, il y avait la volonté de demander à la Municipalité de faire une continuité de ce chemin jusqu'au « petit bois » afin que les randonneurs aient un minimum de passage sur la route goudronnée.

La parole n'est plus demandée l'objet est passé au vote.

Accorder à la Municipalité un crédit de CHF 60'000.- pour l'amélioration du chemin « Les Revers – Le Pont Richard ».

Est accepté par 24 OUI et 3 abstentions

M. André Reichenbach remercie les conseillers pour ce vote qui l'encourage d'aller de l'avant avec les sentiers pédestres.

Accepter le financement tel que présenté

Est accepté par 24 OUI et 3 abstentions

7) Préavis no 21/2011

Demande d'autorisation quant à la constitution et l'inscription d'un droit d'emption en faveur de la Commune pour le bâtiment « Motor Columbus »

M. Lionel Feurer donne lecture du rapport favorable de la commission.

M. Jean-Pierre Urweider fait part des craintes évoquées lors du pré-conseil. Vu que ce bâtiment sera affecté en zone hôtellerie avec le PPA et qui si cela devait revenir à la commune, qu'elle ne soit pas obligée de l'exploiter en tant que tel.

Mme le syndic Claire-Lise Blum Burri répond que quoi qu'il advienne ce bâtiment est soumis à l'article 80 LATC. C'est-à-dire que l'habitation d'un bâtiment, même s'il n'est pas situé dans la zone adéquate, peut continuer à être affecté à son but premier auquel il a été soumis. Dans le cas où le propriétaire renonce à ce projet hôtelier, il ne pourra rien faire autre du bâtiment que de l'utiliser dans l'état qu'il est. La commune intervient uniquement si le PPA n'aboutit pas pour le réaffecter pour de la location pour les habitants du village.

La parole n'est plus demandée, l'objet est passé au vote.

Autoriser à la Municipalité à constituer et à inscrire un droit d'emption en faveur de la Commune pour le bâtiment « Motor Columbus »

Est accepté à l'unanimité

8) Préavis no 22/2011

Demande de crédit pour divers travaux dans le bâtiment « Beat Buensoz »

M. Jean-Paul Yersin donne lecture du rapport favorable de la commission.

La parole n'étant pas demandée, le président passe au vote.

Accorder à la Municipalité un crédit de CHF 130'000.- pour divers travaux dans le bâtiment « Beat Buensoz ».

Est accepté à l'unanimité

Accepter le financement tel que présenté

Est accepté à l'unanimité

9) Divers et propositions individuelles

Mme Le syndic Claire-Lise Blum Burri revient sur une proposition avancée dans rapport de la commission du point no 7 (préavis 21/2011). Elle annonce que des réflexions sont en cours pour créer un deuxième chalet à côté de l'Arbalète I.

M. Francis Gétaz dit que l'on vient d'accepter la réfection du chemin pédestre « les Revers – le Pont Richard » et appuie les diverses interventions pour une prolongation de ce sentier jusqu'au « Petit Bois ».

M. André Reichenbach prend bonne note de cette idée et va étudier la proposition.

Mme Natacha Schopfer demande des renseignements quant à la réfection de la place de jeux de Rougemont.

M. André Reichenbach annonce qu'un préavis sera présenté au prochain conseil concernant les places de jeux de Rougemont et Flendruz.

M. Lionel Feurer déplore la mauvaise visibilité au carfour de la Gare. Le pot de fleur empêche une bonne visibilité pour les automobilistes.

Mme le syndic Claire-Lise Blum Burri en prend bonne note.

M. Francis Géraz précise qu'il avait sollicité la pose d'un miroir, mais cela avait été refusé par le voyer.

Mme le syndic Claire-Lise Blum Burri en prend bonne note.

M. Colin Karlen souhaite savoir quels sont les travaux que la Municipalité a prévu pour isoler les bâtiments du collège et du local du feu.

M. Frédéric Blum dit que ces réflexions font partie du concept du chauffage, c'est encore en discussion et ne peut répondre pour le moment.

M. Colin Karlen n'est pas satisfait de la réponse. Etant donné que c'était prévu lors du dernier conseil, il s'étonne que M. Blum ne peut donner plus d'informations et estime qu'il doit être possible pour la Municipalité de présenter quelque chose de concret.

M. Frédéric Blum ajoute que c'est effectivement prévu et qu'il travaille sur le sujet.

M. Colin Karlen demande que la Municipalité arrive avec un préavis pour l'isolation des bâtiments d'ici fin juin 2012.

M. Frédéric Blum en prend note mais ne garantit pas que le préavis soient prêt à ce moment.

M. Colin Karlen souhaite déposer une motion.

M. Jean-Pierre Urwieder dit qu'un conseiller ne peut imposer de délais à la Municipalité.

Mme Le syndic Claire-Lise Blum Burri ne veut pas que la tension monte. La nouvelle législature est en train de se mettre en place et chacun travaille avec acharnement. Le travail est très fourni par un programme lourd et les séances s'enchaînent les unes après les autres. Chaque municipal fait de son mieux en cette période chargée. Mme le syndic comprend bien

les souhaits du conseil, on a tous envie d'avancer pour le bien du village et trouver des solutions pour tous le monde. Le but est de présenter des préavis et des les réaliser par la suite. Mme le syndic souhaite que le conseil soit conscient du travail que fait la Municipalité.

Le président, Colin Rayroud demande si M. Colin Karlen maintient sa motion.

M. Colin Karlen répond par la négative et se réjouit que la Municipalité dépose le préavis dans les meilleures délais.

Mme Christine Yersin relance le sujet de la benne à papier à la déchéterie de Flendruz.

M. André Reichenbach annonce qu'il a rendez-vous le 13.10.2011 avec M. Brugger concernant la déchetterie et ce point est à l'ordre du jour.

Mme Stéphanie Graf exprime sa déception quant aux places définitives dans la cour du collège et rappelle que chaque jour, 80 élèves y font la récréation. Cette cour de récréation est un point fort pour notre école mais qui est malheureusement rétrécie. Les infrastructures pour les enfants disparaissent petit à petit (barres parallèles, poutre d'équilibre). Selon le règlement des constructions scolaires, il doit y avoir des petits agrets et panier de baskets dans la cour d'école pour les enfants. De plus, avec l'arrivée d'Harmos, il ne faut pas diminuer l'offre pour continuer à assurer nos classes.

M. Pascal Oesch soutient les propos de Mme Graf. Il ajoute que selon le rapport de gestion 2010 et suite aux propos de l'ancien municipal Ernest de Siebenthal, il restait du budget avec le projet du 30 à l'heure et ce montant devait être attribué pour le marçage de places de stationnement entre la grande salle et local du feu. Ces parkings devaient être utilisés lors des manifestations uniquement.

Mme Clairemonde Yersin prend note de cette intervention et dit la mise à l'enquête a été faite.

M. Pascal Oesch demande à voir la mise à l'enquête, car n'a rien vu dans le journal local et le conseil n'en a pas non plus été informé.

Mme Stéphanie Graf dit que les bus ne respectent pas toujours la ligne rouge.

Mme le syndic Claire-Lise Blum Burri précise qu'il fallait mettre en place une signalisation. Cela fait également partie de la réflexion au sujet de la grande salle. A noter que la saison touristique est aussi une période difficile pour stationnement dans le village. Pour le moment, en l'état c'est comme ceci.

M. Denis Rosat emet l'idée de faire un parking souterrain.

Mme le syndic Claire-Lise Blum Burri dit que la Municipalité a les idées, mais il faudrait prévoir une Municipalité à 15.

M. Jean-Paul Yersin souhaite connaître le nombre de défunts que peut accueillir le jardin du souvenir.

M. Rodolphe Turrian répond qu'il peut recevoir 2000 personnes. Les plaquettes apposées seront sur le collombarium.

M. Jean-Paul Yersin pensait que les plaquettes figureront sur le tronc de l'arbre.

M. Rodolphe Turrian va encore vérifier ce point.

Mme Marie-Claude Urweider estime que c'est très délicat que des véhicules circulent dans une cour d'école.

M. Denis Rosat propose d'instaurer des horaires d'ouverture du parking comme c'est le cas à Château-d'Oex.

Mme Clairmonde Yersin fait part de qu'une séparation physique pose problème en hiver avec la neige.

M. Jean-Pierre Urweider demande qui est responsable si un dégat est occasioné à un véhicule par un enfant ?

PV du 11 octobre 2011

Mme Clairemonde Yersin dit que c'est probablement l'assurance RC des parents. Elle ajoute que la solution idéale n'a pas encore trouvée.

M. Jean-Paul Yersin demande si la BDG prend une part de responsabilité des dégâts causé au chemin Comborsin - les Praz.

Mme Sonia Lang informe qu'un courrier a été adressé à la BDG et une visite aura lieu sur place pour régler la situation.

Il est 21h15 lorsque le président clôt cette séance.

Rougemont, le 20 octobre 2011

Le Président

La Secrétaire

Colin Rayroud

Daphné Waser